

Comment garantir au consommateur des pièces alternatives de qualité ?

Il existe en Europe et aux Etats-Unis des organismes et procédures pour la certification de pièces de carrosserie alternative. Les essais couvrent leur finition et leur conformité dimensionnelle et de fabrication, ainsi que la qualité des matières utilisées, avec pour mission de rassurer les réparateurs carrossiers, les assureurs et les consommateurs quant à la qualité de ces pièces. Quatre filières existent :

- CAPA aux Etats-Unis, qui est de loin la plus importante, étant imposée par tous les assureurs américains
- TÜV21 : cet organisme de contrôle et de normalisation est l'équivalent allemand de l'Afnor ;
- Thatcham22 : ce groupe de recherche et de normalisation anglais est contrôlé par des sociétés d'assurances ;
- Centro Zaragoza23 : cet organisme de certification espagnol a été créé en 1987 par 14 sociétés d'assurances.

Les tests réalisés par ces organismes sont variés et relatifs à la fois à la qualité et à la sécurité, par exemple :

- Qualité de l'acier ou du plastique ;
- Epaisseur du matériau utilisé (acier) ;
- Traitement anticorrosion (ils vérifient que la cataphorèse a été bien réalisée);
- Que la pose se fasse dans les mêmes conditions, en termes de temps et de qualité, qu'une pièce d'origine ;
- Homologation sur le niveau de sécurité pour certaines pièces comme le pare-brise ;
- etc.

De tels mécanismes de certification pourraient aisément être mis en place en France.

Il peut également être important de souligner que ces pièces de carrosserie sont aussi fabriquées par les fournisseurs des constructeurs.